

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
Arrêté portant permis de stationnement
N° T93/2023

Le Maire de la commune de Corneilla-del-Vercol,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Madame CLARIN Marcelle, date du 28/09/2023 qui souhaite effectuer des travaux sur toiture en occupant temporairement le domaine public n° 23, Rue du Tonkin ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du mardi 03 octobre 2023, 8h00 au mercredi 04 octobre 2023, 18h00, Madame CLARIN Marcelle est autorisée à procéder à des travaux de réparation de toiture au niveau du n° 23, Rue du Tonkin.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'un emplacement pour une nacelle ;
- circulation : circulation : la circulation sera déviée par rétrécissement de la chaussée au droit de la propriété.


Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Madame CLARIN Marcelle occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le commandant de gendarmerie, Monsieur le directeur des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée

Corneilla-del-Vercol, le 28 septembre 2023

Le Maire,

Christophe MANAS